Ref. formation 201811050686

Recycling Habilitations Electriques B1 B2 BR BC

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CIPECMA COLLECTIVITES
Rachel POUPARD
05.46.56.23.11
rpoupard@cipecma.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription directe ou par un conseiller en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Avoir, dans le domaine considéré, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

• Appliquer les règles de sécurité imposées par la norme lors des opérations. • Nommer les limites et domaines des habilitations

Contenu et modalités d'organisation

APPLIQUER LES REGLES DE SECURITE IMPOSEES PAR LA NORME LORS DES OPERATIONS • Nommer les documents et les acteurs concernés par les opérations - Préciser le rôle du chargé d'exploitation et du chargé de travaux. - Identifier les documents nécessaires pour les travaux. • Utiliser les moyens de prévention - Analyser le risque pour chaque situation de travail. - Citer les moyens de protection individuelle et collective et leur fonction. - Choisir un moyen de protection adapté au risque. • Réaliser des interventions générales - Identifier les limites de l'habilitation BR. - Délimiter et signaler la zone de travail. - Réaliser une intervention de remplacement. - Effectuer un dépannage. - Réaliser un raccordement avec présence de tension. • Réaliser des travaux hors tension - Organiser le travail (chargé de travaux B2(V)). - Respecter les instructions (exécutant B1(V)). - Analyser les risques dus au voisinage. - Délimiter et respecter la zone de travail. - Effectuer une deuxième étape de consignation. - Réaliser des essais (B2V essais). • Réaliser une consignation - Identifier les limites de l'habilitation BC. - Lister les opérations de consignation. - Effectuer une vérification d'absence de tension. - Rédiger une attestation de consignation. • Réaliser des opérations spécifiques - Réaliser des essais : BE essais. - Réaliser des vérifications : BE vérifications. - Réaliser des mesurages : BE mesurages. • Décrire la conduite à tenir en cas d'accident NOMMER LES LIMITES ET DOMAINES DES HABILITATIONS • Donner les noms et les limites des différents domaines de tension - Identifier les matériels et leurs domaines de tension. - Distinguer les installations en basse et haute tension. • Citer les zones d'environnement et donner leurs limites - Identifier la DLVR et la DMA pour chaque domaine. - Lister les prescriptions associées aux zones. • Distinguer les catégories d'opérations - Identifier les opérations d'ordre électrique et non électrique. - Citer les limites et critères des interventions générales. - Identifier le domaine des travaux hors tension. - Interpréter la notion de voisinage. • Interpréter la notion d'habilitation - Décrire le principe d'une habilitation. - Donner la définition des symboles d'habilitation.

…

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours ***Non renseigné***

Validation(s) Visée(s)

Habilitation électrique B1 exécutant électricien, basse tension - *Sans niveau spécifique*
Habilitation électrique B2 chargé de travaux électriques, basse tension - *Sans niveau spécifique*
Habilitation électrique BC chargé de consignation, basse tension - *Sans niveau spécifique*
Habilitation électrique BR chargé d'intervention générale, basse tension - *Sans niveau spécifique*

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00258096	du 01/01/2022 au 31/12/2022	Saintes (17)	CIPECMA COLLECTIVITES		Non éligible	FPC
00259593	du 03/01/2022 au 23/12/2022	CHATELAILLON PLAGE (17)	CIPECMA COLLECTIVITES		Non éligible	FPC
00335627	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Saintes (17)	CIPECMA COLLECTIVITES		Non éligible	FPC
00335625	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Périgny (17)	CIPECMA COLLECTIVITES		Non éligible	FPC

00426564	du 01/01/2024 au 31/12/2024	Périgny (17)	**CIPECMA COLLECTIVITES**	Non éligible	FPC
00426645	du 01/01/2024 au 31/12/2024	Périgny (17)	**CIPECMA COLLECTIVITES**	Non éligible	FPC
00426646	du 01/01/2024 au 31/12/2024	Saintes (17)	**CIPECMA COLLECTIVITES**	Non éligible	FPC
00550194	du 01/01/2025 au 31/12/2025	Périgny (17)	**CIPECMA COLLECTIVITES**	Non éligible	FPC